

La République du Centre, 8 avril 2015

LA SOURCE ■ Impôts locaux, Jean-Pierre Sueur répond à Michel Martin

« Ce sont mes prérogatives »

Confrontation sur le terrain des valeurs locatives à La Source : Jean-Pierre Sueur (PS) répond à la petite phrase prononcée par Michel Martin (UMP) (notre édition du 2 avril).

Aurore Molval

« Cela relève de mes prérogatives et je vais continuer. » Telle est, en substance, la réponse de Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, à l'attaque à peine voilée de l'adjoint UMP aux finances orléanaises, Michel Martin.

Le 30 mars dernier, celui-ci avait déclaré en conseil municipal : « Certains ont voulu instrumentaliser Bercy », à propos de l'opportunité d'une révision des valeurs locatives à La Source. « Sa réaction témoigne d'une méconnaissance de nos institutions et de notre droit dont je ne peux que m'étonner », rétorque l'ancien maire d'Orléans, qui se bat depuis plusieurs années pour la « justice fiscale » dans le quartier au sud d'Orléans.

« Un propriétaire y paie en moyenne 20 à 30 % d'impôts locaux de plus qu'un Orléanais lambda en centre-ville : la faute à des valeurs locatives inchangées depuis les années 1970, et un environnement, qui, lui, s'est



DÉSACCORD. Jean-Pierre Sueur se bat pour que les valeurs locatives soient révisées à La Source, une position à laquelle Michel Martin est farouchement opposé.

transformé. Un point de vue que ne partage absolument pas Michel Martin, fermement opposé à toute baisse des coefficients qui permettent de calculer la valeur locative d'un bien :

« La Source, ce n'est pas Beppouah ! » Jean-Pierre Sueur a d'abord défendu un amendement visant à modifier le Code général des impôts, puis demandé

« en toute transparence » au ministre du Budget Eckert « de veiller à ce que la nouvelle loi soit appliquée ». L'objectif ? Permettre à un contribuable, lorsqu'il a subi un préjudice de moins de 10 % dans le calcul de ses coefficients, que celui-ci soit réparé. Si cette disposition avait été en vigueur en

2009, lorsque le Tribunal administratif d'Orléans a jugé ce dossier, les 80 requérants « sourceiens » auraient aujourd'hui une feuille d'impôts revue à la baisse.

« Ma mission »

Dans un précédent communiqué, le sénateur n'hésitait pas à déclarer qu'il avait « multiplié pour que la loi s'applique » les lettres à Christian Eckert, les contacts personnels avec lui, les déplacements à Bercy [et] suscité une réunion de travail à Bercy entre le cabinet du ministre et la Direction générale des services fiscaux ». De l'ingérence ? Jean-Pierre Sueur s'en défend. Il n'a exercé « que sa mission ».

Le 23 mars dernier, la commission communale des impôts directs présidée par Michel Martin s'est une nouvelle fois prononcée contre une révision des « caractéristiques physiques et d'environnement des logements de La Source ».

« Je regrette que la Commission communale des impôts directs ait donné un avis négatif à la possibilité de révision présentée par le ministre du Budget, reprend Jean-Pierre Sueur. Pourquoi refuser une démarche, strictement conforme à la loi, et qui serait mise en œuvre par les fonctionnaires des impôts ? Je ne le comprends pas, et les habitants concernés non plus. » ■